



Cordée de la Réussite

Objectif mer

Découvrir et s'orienter vers des métiers du milieu maritime

Le dispositif « Cordées de la Réussite » vise à lever les obstacles culturels et psychologiques qui peuvent brider l'ambition scolaire.

Il renforce l'accompagnement à l'orientation des élèves pour réduire leur autocensure et élever leur niveau d'ambition.

Il rend les perspectives de poursuite d'études plus concrètes pour les élèves.



La Cordée de la réussite du lycée professionnel Léon de Lépervanche « Objectif mer, découvrir et s'orienter vers des métiers du milieu maritime » a été créée en 2022.



Objectifs

- ◆ Donner des perspectives d'avenir aux jeunes apprenants, au travers des métiers du milieu maritime souvent peu connus du public,
- ◆ Accompagner l'élève dans une orientation réussie
- ◆ Permettre une ouverture culturelle et scientifique du milieu marin
- ◆ Croire en soi et en ses capacités de réussite



Actions

- ◆ Tutorat collectif par petit groupe entre les étudiants de BTS et les élèves de Bac Pro et également entre les élèves de Bac Pro et ceux de CAP/Collège
- ◆ Formation sur la prise de parole en public : SHAM'S
- ◆ Visite du musée KELONIA et de l'aquarium de St Gilles
- ◆ Globice Réunion : intervention auprès des jeunes sur la protection du lagon à la Réunion
- ◆ Intervention de l'IRD Réunion sur l'environnement marin à la Réunion
- ◆ Partenariat avec la Marine Nationale : Présentation des métiers du milieu maritime
- ◆ BNM du Port : initiation aux activités nautiques et baptême de plongée
- ◆ Entreprise SAPMER : visite des pôles pêche/logistique/maintenance
- ◆ Grand Port Maritime : visite + présentation des métiers
- ◆ Entreprise PIRIOU : visite de chantier naval
- ◆ Participation au nettoyage du littoral





Contrat d'engagement dans le cadre d'une Cordée de la Réussite

Année scolaire 2022 - 2023

Nom et prénom de l'élève :

Classe :

Établissement scolaire :

Intitulé de la Cordée : **Objectif mer, découvrir et s'orienter vers des métiers du milieu maritime**

L'élève s'engage à participer aux actions entreprises dans le cadre de la Cordée indiquée plus haut pour la durée de l'année scolaire 2022-2023.



L'établissement scolaire s'engage à faire bénéficier à l'élève des actions qui seront entreprises dans le cadre de cette



Signature du chef ou de la cheffe d'établissement



Signature de l'élève



Signature des représentants légaux